

COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS

Réunion ouverte aux adhérents des associations Béconnaises

Le 26 avril 2018

MOT DU MAIRE

1. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ DES ASSOCIATIONS



SÉCURISER LES RELATIONS COMMUNES - ASSOCIATIONS



Les associations constituent une richesse et un outil pour les Élus Locaux :

- elles permettent la poursuite de l'action publique (sociale, culturelle, économique...),
 - elles constituent un outil d'animation du territoire,
- elles valorisent l'expression citoyenne et la mesure des sensibilités.

Au travers de ces structures, en tant qu'Élu, vous prolongez, complétez et développez l'animation du territoire de votre commune.

Ce contexte est susceptible de créer des risques sur lesquels il convient d'être



► LES POINTS DE VIGILANCE

- Pouvoirs de police et activités associatives.
- Usage des locaux communaux.
- Attribution des subventions.
- Utilisation du domaine public pour le compte d'une association.
- Mise à disposition d'agents pour le compte des associations.
- Mise à disposition de matériels dans les associations.
- Utilisation des véhicules et des engins à moteur.
- Responsabilités personnelles d'un maire dirigeant d'une association.

POUVOIRS DE POLICE ET ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Certains pouvoirs de police que vous êtes en droit d'exercer touchent plus particulièrement le secteur associatif.
C'est notamment le cas pour :



LA POLICE DE LA **SÉCURITÉ** PUBLIQUE

Police de la voirie, circulation, stationnement.

Police des établissements recevant du public.

Police des manifestations, fêtes publiques, réunions publiques, manifestations sportives.



LA POLICE DE LA **TRANQUILLITÉ** PUBLIQUE

Bruits de voisinage : bruits de comportement ou bruits d'activités.

Sources lumineuses.

Respect du règlement, des horaires des salles



LA POLICE DE LA **SALUBRITÉ** PUBLIQUE

Police de la vente des denrées alimentaires et des débits de boissons temporaires (manifestations publiques ou enceintes sportives).

Non autorisés car dans rayon de – de 75 m des stades pour communes de + 1000 hab et – de 3000 hab.

 Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Manifestations
sportives:
dossier
d'autorisation

USAGES DES LOCAUX COMMUNAUX

▶ RÈGLES GÉNÉRALES

Les locaux communaux peuvent être utilisés par les associations qui en font la demande.

Vous déterminez les conditions d'utilisation des locaux et le conseil municipal fixe la contribution. Toutefois, l'autorisation d'occupation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

L'occupation peut concerner un bien du domaine public ou privé de la commune et ne doit pas avoir pour objet une activité commerciale.

TROIS PRINCIPES À RESPECTER

- Activité d'intérêt général.
- Activité à but non lucratif.
- Respect du principe d'égalité des associations.



CONSEIL

Passer des conventions écrites en définissant précisément les obligations pour les associations. ☞ Salle de sport Belle Roche (tennis)

Salle du football

L'association est responsable du public qu'elle accueille : adhérents, spectateurs... Problématique de la multi-occupation des lieux et du vol des matériels entreposés.



LES BONS RÉFLEXES...

La mise en cause de la commune est possible dans le cadre de vos pouvoirs de police, de l'entretien du bâtiment ou de la législation sur les établissements recevant du public (ERP). Il convient notamment de :

- Vérifier que toutes les mesures de sécurité sont respectées et suffisantes :
 - Sécurité contre l'incendie et le risque de panique.
 - Sécurité des personnes et des biens.

- Rédiger des conventions de mise à disposition des locaux.
- Rédiger un règlement intérieur.
- Demander les attestations d'assurance de l'association (Assurances responsabilité civile et risques locatifs).



Interdiction de fumigènes dans la salle culturelle car déclenchement d'alarme

UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE ASSOCIATION

▶ CADRE GÉNÉRAL

Les associations peuvent organiser des événements culturels, festifs, sportifs, etc. sur la voie publique. Dans ce cadre, les associations doivent effectuer une demande d'occupation temporaire du domaine public ou de la voie publique Selon les cas un régime de déclaration ou d'autorisation s'applique.

▶ DOSSIER À CONSTITUER

Afin que le commune délivre son autorisation, l'association doit constituer un dossier précisant les éléments ci-dessous et doit les adresser à la commune 3 jours francs avant l'événement sous forme de lettre :

- Type d'événement.
- Date(s).
- Lieu, parcours.
- Nombre de participants prévus.
- Noms des responsables de l'organisation de l'événement.
- Noms des représentants de l'association.



VOTRE RÔLE AU TITRE DE VOS POUVOIRS DE POLICE

Vérification du bon sens général de l'organisation et de la sécurité.

selon la nature les manifestatio

- Vérification des conditions d'intervention des secours.
- Verification du respect des normes E.R.P.

3 possibilités

Interdiction

Autorisation conditionnelle

Autorisation

QUE DOIT ASSURER UNE ASSOCIATION ?

— Une association a pour priorité de développer son activité et de vivre pleinement sa passion ou ses engagements. Il est donc indispensable qu'elle soit bien protégée contre les événements auxquels elle pourrait être confrontée.

Une association doit ainsi veiller à assurer :

- Les personnes: membres, adhérents, bénévoles, dirigeants, salariés,
- Les activités: permanentes et/ou occasionnelles,
- Les manifestations: spectacles, lotos, repas...,
- Les biens : locaux, mobilier, matériel,
- Les véhicules de l'association,
- Les voyages : assistance aux blessés ou malades.







Quelles sont les responsabilités de l'association?

- La responsabilité civile : réparer, indemniser les dommages causés à autrui.
 - La responsabilité personnelle des dirigeants: sanction en cas de faute de gestion, violation des statuts...
 - La responsabilité pénale : infraction à la loi.

CONSEIL PRÉVENTION

- Tenez vous régulièrement informé des réglementations en vigueur en matière :
- d'occupation de salle, du domaine public...
- de transport de personnes, des bénévoles, des véhicules en règle...

QUELLES GARANTIES SOUSCRIRE ?

La responsabilité civile de l'association, qui couvre :

- Les dommages corporels, matériels causés à un tiers si l'association est responsable,
- La couverture d'une intoxication alimentaire, la responsabilité des objets confiés lors d'une fête (sono, table...),
- La responsabilité personnelle des dirigeants.

L'assurance de vos locaux, matériel, mobilier, informatique...:

- Les incendies et explosions,
- Les dégâts des eaux,
- Les événements naturels,
- Les vols, le vandalisme, les bris de vitres,
- Le matériel informatique.

Propriètaire ou locataire, occupant permanent ou occasionnel, gratuit ou onéreux : une assurance doit être souscutte !

Les garanties d'accidents corporels, qui couvrent :

- Le décès,
- L'incapacité permanente,
- Les frais de soins,
- Les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

Et qu'en est-il de la protection des véhicules en cas d'accident?

Dans le cas où le véhicule appartient à l'association, c'est l'assurance de l'association qui s'applique. Dans le cas d'un accident avec le véhicule d'un membre, c'est l'assurance personnelle du propriétaire du véhicule qui intervient.

NFO REGLEMENTAIRE

Article L321-4 du code du sport :

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

LES BONNES RAISONS DE S'ASSURER

Les garanties de base

Situations	Cas concrets
Savez-vous que tout membre, y compris bénévole, peut se voir imputer la responsabilité d'un accident ?	 Lors d'une kermesse organisée par une association, un bénévole fait tomber le matériel qu'il transporte et blesse un visiteur. Garantie RC
Organisez-vous parfois des sorties ou spectacles ? Si oui, savez-vous que vous ou votre association pouvez être responsable en tant qu'organisateur d'une manifestation: artistique (festival, concert, fête locale, etc.), culturelle (exposition, visite, musée, etc.), touristique (voyage, circuit, etc.), sportive (randonnée, tournoi, etc.), privée (soirée, réunion, etc.).	 Un invité est intoxiqué suite au repas du comité des fêtes. Une association organise une manifestation en plein air: le chapiteau qu'elle a monté s'effondre et blesse un enfant. Garantie RC
Votre association est-elle assurée pour toutes les activités qu'elle organise (loto, tombola, soirée, etc.) ?	 Lors du loto annuel organisé par une association de basket, les effets personnels et vêtements des invités sont volés dans le vestiaire organisé à cette occasion. Garantie RC vestiaire Le membre d'une association de loisirs casse, en la transportant, la sono qui avait été confiée pour une soirée. Garantie RC biens confiés

La salle des fêtes d'une commune est prêtée à l'occasion d'une soirée. Un incendie se déclare lors de la préparation des repas et détruit le bâtiment. Garantie RC locaux occasionnels	> Un trésorier est condamné pour avoir émis des chèques sans avoir vérifié si le compte était suffisamment approvisionné. > Les dirigeants d'une association de propriétaires sont condamnés à verser des dommages et intérêts suite à un recours jugé abusif contre un permis de construire (dirigeants condamnés personnellement car association insolvable).		> Les tapis de sol dans la salle de gym prêtée par une commune sont'volés. Le contrat de la commune ne couvre pas ce matériel. Garantie biens mobiliers > Le micro portable d'une association est cassé lors de son transport. Garantie biens mobiliers (informatique) > Lors d'une exposition organisée par l'association, un tableau est volé. Garantie biens mobiliers (exposition)
Occupez-vous parfois des locaux ? Si ouí, votre responsabilité peut être engagée en cas de dommages,	Savez-vous qu'en tant que dirigeant votre responsabilité peut être recherchée 2/ ,	DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS	Vous possédez du matériel ou des équipements (informatique, etc.) : qu'ils soient dans un local vous appartenant ou dans un local prêté par la commune, ils peuvent être volés ou détruits : avez-vous pensé à les garantir ?

Les garanties optionnelles

PROTECTION JURIDIQUE	
Situations	Cas concrets
Organisez-vous parfois à des manifestations sportives ou culturelles pour lesquelles vous faites appel à un prestataire pour l'acheminement de votre matériel?	Votre prestataire ne vous livre pas dans les délais prévus le matériel nécessaire à la manifestation. Protection juridique
INDEMNISATIONS DES ACCIDENTS CORPORELS	
Souhaitez-vous disposer d'une indemnité complémen- taire si l'un de vous se blesse ?	 Lors d'une réunion, un président chute et se blesse gravement. Il conserve une invalidité de 10 %. L'assurance de l'association lui verse un capital complémentaire. Un adhérent s'ébouillante avec l'huile de friture lors de la préparation du repas d'une soirée. Il a besoin de soins médicaux et sa mutuelle est insuffisante pour le remboursement des frais. L'assurance de l'association lui verse le complément. Indemnisation des accidents corporels
DOMMAGES AUX BIENS IMMOBILIERS	
L'association est-elle locataire ou propriétaire d'un local ?	Le local de l'association subit un dommage suite à un événement (incendie, dégâts des eaux, vol, bris de glace, etc.). Dommages aux biens immobiliers

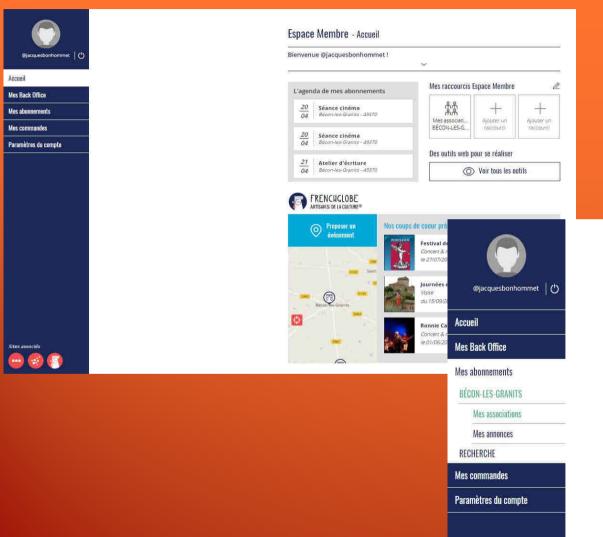
2. SITE INTERNET ET COMMUNICATION SUR LES SUPPORTS DE LA COMMUNE

DEVENIR CONTRIBUTEUR SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE



Espace Meniore			To be a second of the second o	Mot de passe oublié ?
	Bienvenue! Depuis l'Espace Membre, retrouvez l'ensemble de vos	Inscription		3
	abonnements et de vos contributions sur nos Sites Adhérents et Sites Associés.	Madame Monsieur		
	Sites oszociés	Nom*		
	FRENCHGLOBE	Prénom *		
	•••reseaudescommunes	Allas " ②		
	reseaudesassociations :	Adresse e-mail * Mot de passe * ⑦		
		Répéter le mot de passe "		
		☐ J'accepte les CGU du Service Espace Membre de Frenchglobe		
		☐ j'autories Frenchglobe et ses sites associés à me transmettre des informations promotionnelles et commerciales sur leurs services.		
		Je ne suis pas un robot		
		Valider		

DEVENIR CONTRIBUTEUR SUR LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE



Espace Membre - Mes abonnements - BÉCON-LES-GRANITS

Mes associations

Cette page liste les associations que vous avez proposées et qui ont été enregistrées sur le site.

Une fois l'association enregistrée, vous pouvez la supprimer 💼, modifier ses coordonnées 🔊 proposer un événement 🚞 ou soumettre une actualité 🗐, en cliquant sur les symboles correspondants. Vos contributions sont automatiquement transmises à l'administrateur du site qui est en droit de les valider ou de les refuser, Vous en serez alerté(e) par email.

Le suivi est indiqué par les statuts suivants : en ligne 🙋 / en attente 🧐 / hors ligne 🖨

Enregistrer une association

Statut Actions possibles

LES RANDONIPEDES

Sports

Actions possibles

SUPPORTS DE COMMUNICIATION : CHARTE D'UTILISATION



COMMUNICATION DES ASSOCIATIONS DANS LES SUPPORTS DE LA COMMUNE

CHARTE D'UTILISATION

Les associations béconnaises contribuent à l'animation de la commune. C'est pourquoi, la commune souhaite les aider à valoriser leurs actions en mettant à leur disposition plusieurs supports de communication :

- Le bulletin municipal annuel
- La feuille municipale mensuelle « BECON INFOS »
- Le site internet
- Le panneau d'affichage

En raison du nombre d'associations et de la diversité des champs d'activité, il apparaît nécessaire de réglementer l'utilisation de ces supports de communication ; ceci dans le but de veiller à la même égalité de traitement entre les associations.

L'objet de la présente charte d'utilisation est de définir les modalités de fonctionnement entre la commune et les associations en matière de communication.

Toute demande de communication sur un support communal fait l'objet d'une demande écrite ou d'un formulaire à compléter, disponible sur le site internet www.beconlesgranits.fr (onglet « ENTRE NOUS » puis rubrique « COMMUNICATION ») et à adresser au service communication de la mairie : s.bourgeais@beconlesgranits.fr

Attention : Pour les contributeurs des associations, la demande de communication qui se fait en ligne sera validée ou non par la Commune.



MEMENTO DES SUPPORTS DE COMMUNICATION MIS A LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

La commune de Bécon-les-Granits, via le service communication, met à votre disposition plusieurs supports d'information afin de promouvoir votre association et/ou manifestations.

Vous trouverez ci-dessous un mémento qui vous permettra de connaître les fréquences de publication et la nature des informations à transmettre.

Les supports	Fréquence de	Nature des	Consignes à
.000	publication	informations	respecter
Bulletin municipal	1 numéro par an : en Janvier 1280 exemplaires distribués dans toutes les boites aux lettres et mis à disposition à la mairie. Distribution au cours du mois de janvier	Présentation de l'association Bilan des activités Projets (ex : calendrier des manifestations à venir) Informations diverses Contacts	Les articles rédigés sont à transmettre avant le 10 novembre. Les articles doivent être rédigés sous WORD ou PUBLISHER ou POWERPOINT en police Arial en taille 10 à 12 et avec ou sans mise en page. Taille des articles : 1 page A4 maxémum. Les photos doivent être enregistrées au format.jpeg en haute définition (500 à 700 Ko).
Feuille municipale « Bécon Infos »	11 numéros par an : Janvier-Février-Mars-Avvil-Mai- Juin-Juillé-Vold-Septembre- Octobre-Novembre-Décembre 700 exemplaires publiés et mis à disposition dans les commerces béconnais. Distribution au début de chaque mois dans les commerces	Nom de la manifestation Présentation de la manifestation Organisateur Bates, horaires et lieux Numéro de téléphone pour les renseignements et réservations Tarifs	Les articles rédigés sont à transmettre avant le 20 du mois précédent la publication. Les articles doivent être rédigés 2008 WORD ou PUBLISHER ou POWERPOINT en police Arial en taille 10 à 12 et avec ou sans mise en page. Taille des articles : le plus concis possible Les photos doivent être enregistrées au format ,ipeg en haute définition (500 à 700 Ko).
Site internet www.beconlesgranits.fr	Mise à jour régulière Agenda des manifestations Actualités dans page des associations	Pour l'annonce d'une manifestation Nom de la manifestation Présentation de la manifestation Organisateur Dates, horaires et lieux Numéro de téléphone pour les renseignements et réservations Tarifs Photo possible selon la place disponible	Pour une mise à jour des coordonnées de l'association : des que possible Pour l'annonce et la présentation d'une manifestation : 15 jours avant la manifestation Taille des articles : le plus concis possible Les photos dolvent être enregistrées au format , joeg en haute définition (500 à 700 Ko).
Affichage panneau	• Mise à jour selon l'actualité	Les informations culturelles : concerts, spectacles Les informations sportives événementielles : tournoi Les autres manifestations : conférence, exposition, the dansant, loto, vide greniers	Affiche A4 pour panneau de la mairie Affiche A4 à grand modèle pour le panneau de l'abri bus, rue du Stade Affiche grand modèle pour panneau face SUPER U



DEMANDE D'INSERTION D'UNE COMMUNICATION DANS UN SUPPORT DE LA COMMUNE

NOM DE L'ASSOCIATION	
NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR	
QUALITE DU DEMANDEU président, secrétaire, inéxime membre de l'association)	
CONTACT : Téléphone Mail	
TEXTE A INSERER	
(ou joindre le fichier sous un format : WORD ou PUBLISHER ou POWERPOINT)	
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant	article. L'information doit présenter un intérêt pour le plus grand nombre immunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (ethographe, grammaire, style, construction) dans le respect ums
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant du sens mitial de l'article so	mmunication interne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (prihographe, grammaire, atyle, construction) dans le respect
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant do sena mittal de l'article so L'association s'est engag	mmunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (prihographe, grammaire, atyle, construction) dans le respect umes.
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant do sena mittal de l'article so L'association s'est engag	enmunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (orthographe, grammaire, style, construction) dens le respect umes ee à obtenir les autorisations préalables au droit à l'image
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant do sena mittal de l'article so L'association s'est engag	enmunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (arthugraphe, grammaire, style, construction) dans le respect unes le 3 obtenir les autorisations préalables au droit à l'image
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant do sene mittal de l'article so L'association s'est engag	enmunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (erthographe, grammaire, style, construction) dans le respect unes es à obtenir les autorisations préalables au droit à l'image Disulletin inuncipal acquel El Fesalle municipale mansuelle « BECON INFOS »
et ne pas constituer une co they pas constitues avant do sens mittel de l'article so L'association s'est engag TYPE DE SUPPORT	immunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (principalité, prummaire, style, construction) dans le respectures. de à obtenir les autorisations préalables au droit à l'image Discliction municipal annuel Feuille municipale mansuelle « BECON INFOS » Diste internet Distribute de l'image panneau muirie
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant de sene miset de l'article so L'association s'est engag TYPE DE SUPPORT CA Validation par le service	immunication atterne a l'association il est possible que cet article fasse publication (primigraphe, grammaire, style, construction) dans le respectures. en à obtenir les autorisations préalables au droit à l'image Bulletin municipal annuel Feuille municipale mansuelle « BECON INFOS »
et ne pas constituer une co l'objet de corrections avant du sens minal de l'article so L'association s'est engag TYPE DE SUPPORT	immunication atterne à l'association. Il est possible que cet article fasse publication (principalité, prummaire, style, construction) dans le respectures. de à obtenir les autorisations préalables au droit à l'image Discliction municipal annuel Feuille municipale mansuelle « BECON INFOS » Diste internet Distribute de l'image panneau muirie

Imprimé téléchargeable sur le site de la Commune (rubrique ENTRE NOUS – Communication-supports (en version PDF modifiable)

3. QUELQUES RAPPELS CONCERNANT L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS

- Stationnement interdit à proximité de la salle, rue du Stade (accès interdit sauf riverains)
 - ♥ Gêne occasionnée aux riverains,
 - Utiliser les parkings mis à disposition
 - Risque de verbalisation par la gendarmerie, problématique d'accès des services de sécurité en cas d'accident ou intervention

• Salles de sports :

- ✓ Seuls les créneaux réservés sont attribués
 - 🔖 si besoin ponctuel supplémentaire, s'adresser à la mairie
- ✓ Occupation pendant les vacances scolaires à confirmer en mairie (raison : entretien des salles)
- Imprimés de demande de <u>réservation de matériel</u> à retourner en mairie MINIMUM 15 jours avant le manifestation
- <u>Réservation de salles</u>: toute réservation sera retenue <u>AU VU</u> de l'imprimé de réservation comblété, signé et déposé en mairie. Pour toute annulation effectuée MOINS de 3 MOIS avant la monifestation une caution de 150 € sera encaissée.
- Information auprès des riverains en cas de manifestation importante
- Affiches à apposer sur les panneaux d'affichage et non sur les vitres
- Tout changement de bureau et statuts à communiquer à la mairie dans les meilleurs délais

IMPRIMÉS DE RÉSERVATION

Au format PDF en version modifiable, téléchargeable sur le site de la Commune (rubrique CADRE DE VIE – salles municipales)

Réservation salle culturelle

Bécon les Granits	Date de réception Mairie :
RESERVATI	ON SALLE CULTURELLE
Imprime à retourner <u>impérativement</u> sign	né par l'organisateur <u>au moins 3 mois</u> avant la manifestation nois avant la manifestation, une caution de 150€ sera encaissée
20-0-0-19	
	ulturelle "Frédéric CHOPIN" (250 m²) on de la salle culturelle (150 m²)
a land the same and	la salle culturelle (75 m²)
cloison mobile : □ □ avec rideaux de s	Llsans gradins t / l _ sans salle traiteur louverte /
	: du bar □oui / □non - de la salle traiteur □oui / □non
MOTIF:	twee entrees tenantes : Dui/ non
DATE:	HUSS CERTIFICATE TORONOCCI COMPANYANTAGE
20000000	
conformes au réglement municipal) es	de respecter impérativement les jours et heures de réservation
du	à 11
au	а Н
POUR LES ASSOCIATIONS :	POUR LES PARTICULIERS :
Nom de l'association :	Nom et adresse de la personne :
Nom et adresse du responsable :	
I	
Nº de teléphone :	Nº de téléphone :
Nomer adresse du traiteur :	
Nº de téléphone :	
20 //	
PR	IX DE LA LOCATION
Salle principale	
Salle traiteur	Visited Number
Cliaullage	
Fedjum ((démeus)	inium
Forfait ménage	
Divers (vaisselle,	
TOTAL (patement a verser at TRESOR PU	BLIC
Caution salle : 300 €	*
	associations unjunement ; □ 45 € pt I soller on □ 72 € (st 2 salles)
	it et me déclare responsable du bon déroulement de la manifestation
	e du bon état de cellect à la fin de cette manifestation.
Fait à Bécanles Ciranits, le	(Signature : NormTreineen)

Réservation de matériel et vaisselle

	Imprimé de réservation à rets avant Toute réservation hors	la manifestation	6
MOTIF:			
DATE			
Nom de l'asso	ciation:		
Nom et adres	se du responsable :		
34111 201 1441 22	and the open to desire.		
N° téléphone			
Adresse Mél :			
	71		
RE	SERVATION DE MATERIEL		
Quantité	Matériel	Stock	Observations
	Tables avec tráteaux (300x80)	10 tables 24 tréteaux	
	Tables avec entretoise "Serem"(120x80)	47 (nota rangement) 25 (entension 60)	
	tables du restaurant municipal A uniter umquement dans le restaurant municipal	22	
6	Tables rondes (8 pers) de la Salle culturelle	20	
	Chaises pliantes "bleu ocean"	160 (ocal rangement)	
	A utilizar uniquement dans la sulle culturelle Chaises bois du Restaurant Municipal	100 commun sc: adultes : 180	
	Bancs (2,20 m x 0,25 m)	enfants 91	
	Barrières (ganivelles)	10 (2,50 m)	
	Podium (nb d'éléments 1 à 12)	35 (2 m) 12 éléments (1m	
ypraco.	A utiliser uniquement en saite	x 2m) 3 lots	Caution : 40 € / lot
Hamire	Lots de 3 grilles d'exposition (2m x 1m)	D tota	
Hamin	Lots de 3 grilles d'exposition (2m x 1m) miserues uniquement aux associations Autre :	4	
Hamen	Lots de 3 grilles d'exposition (2m x 1m) mservés umquement aux associations)	1	
Hamich	Lots de 3 grilles d'exposition (2m x 1m) (fissands uniquement aux associations) Autre, :		
Homen	Lots de 3 grilles d'exposition (2m x 1m) réservés unexement aux associations Autre ; Pannisaux : Statument inent : 3		
Harico	Lots de 3 grilles d'exposition (2m x 1m) récervés unequement aux associations) Autre : Panneaux :		

RESERVATION DE VAISSELLE antité Vaisselle

	Vaisselle	Stock	
	verres à pied	313	
	flûtes	315	
	couteaux	323	
	fourchettes	325	
	cuillères à soupe	224	
	petites cuillères	297	
	assiettes creuses	151+178	
	assiettes plates	173 + 177	
	assiettes à dessert	131 + 189	
	tasses à café	250	
	carafes en verre	16	
	pichets inox	9	
	6 plats avales plats perit modèle, 8 pla made france, 3 légumières qui souple	rs innx plats gd modělě, 5 plats	
	plats ou souprères nox gd modèle, 8 seladi	ees nook pent minette, 2 legismetes ers porcelaine	
	piets ou soupières mor gd morale, 8 saladi autre 12 montes, 21 montes à pain, 4 pe	ers percelaine	2
	aufire 12 injuries. 21 injuries à noin 4 ne	ers percelaine	VU pour accord.
	#*************************************	en porcelatine	VU pour accord.
☐ loc	#*************************************	ins possessine I It It It Uturelle (salle traiteur)	
	Bridge ou societies not at models, 6 seads autre 12 increes, 21 committee à pain, 4 pe percolateur (15 I) e: d: al rangement de ou	ns porcelaine 1 It like traiteur() is naucioques. It like culturelle (salle traiteur)	

Do 10 Pagin metro announce de month \$75,000 CONTRANTE (CONTRANTE) and represent the Annal Section of the Annal Section (Annal Section).

REGLEMENT DES SALLES: RAPPELS

- SALLE CULTURELLE ET EXTENSION Frédéric Chopin
- SALLE DE SPORTS Roche Bleue & CLUB HOUSE
- SALLE DE SPORTS Belle Roche
- SALLE DE REUNION St Pierre
- SALLE DE REUNION de l'ancien Presbytère

À DISPOSITION sur le site de la Commune (rubrique CADRE DE VIE – Salles communales)

4. JOURNÉE CITOYENNE LE 26 MAI 2018



Samedi 26 mai 2018

Je donne de mon temps pour ma ville!

Thème 2018:

Ensemble, obtenous la tère fleur

Au programme:

8h30 : Accueil autour d'un café salle Fréderic Chopin 9h00 : Création d'équipes et démarrage des activités

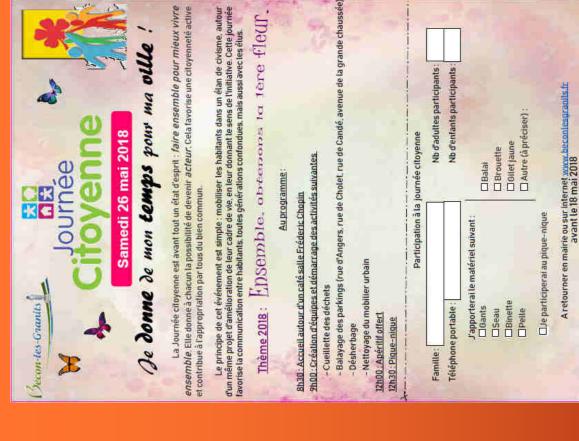
12h00: Apéritif offert

12h30: Pique-nique

Inscriptions en mairie

ou par internet www.beconlesgranits.fr (rubrique AGENDA)

Avant le 18 mai 2018



5. QUESTIONS DIVERSES